

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe CFE-CGC

Pour le groupe de la CFE-CGC, le sport est un vecteur d'éducation, notamment auprès des jeunes, pour leur apprendre le « vivre ensemble », la citoyenneté.

Le sport joue également un rôle essentiel pour le maintien de la cohésion sociale dans notre pays, en étant un sujet consensuel et intergénérationnel.

Le groupe CFE-CGC estime qu'il est important de tout mettre en œuvre pour développer auprès de la population française une culture sportive pour « vivre mieux » et favoriser ce que le sport peut apporter en matière de lien social, de valeurs éthiques, de principes d'éducation, de bien-être et de santé.

Il faut donc encourager le plus tôt possible, notamment dès l'école, une culture du sport dans notre pays et pour cela, ne pas hésiter à s'appuyer sur nos sportives et sportifs de haut niveau.

La CFE-CGC a donc voté en faveur de cet avis car nous partageons la plupart de ses préconisations, dont l'objectif est bien de favoriser l'accès du plus grand nombre au sport.

Quelques exemples :

- la promotion de la pratique d'activité physique et sportive, via des campagnes nationales (préconisation 1) ;
- le développement de la pratique du sport à l'école (préconisation 8), mais aussi dans l'enseignement supérieur car nous devons, notamment reconnaître l'engagement sportif de nos jeunes (préconisation 9) ;
- la formation et l'accompagnement pédagogique des professeur.e.s des écoles (préconisation 7) ainsi que la professionnalisation des personnels et encadrants sportifs (préconisation 15), en mettant par exemple l'accent sur le dialogue social, car souvent les personnels dans ce secteur sont en temps partiel ou en situation précaire ;

– une véritable reconnaissance de l’engagement des bénévoles et la valorisation des compétences acquises durant leur bénévolat, car ne l’oublions : sans tous ces bénévoles, pas de développement du sport ! (préconisation 16).

Nous avons pu aussi aborder, à l’occasion de cette saisine, la pratique sportive en entreprise notamment dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l’Entreprise, opportunité pour celle-ci de réduire les inégalités d’accès à la pratique sportive, via par exemple le futur comité social et économique ou le comité d’entreprise.

Pour conclure, l’enjeu de cet avis est donc de changer les comportements en faisant progresser l’intégration du sport dans la vie de chacune et chacun.

Nous devons considérer cet avis comme un projet aussi bien territorial que d’entreprise, mais surtout un projet de Société...